



États Généraux de la Culture – Évaluation annuelle

La ministre Fadila LAANAN présente un état des lieux qui mérite une distinction

Fadila Laanan, la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française, a présenté à ses collègues du gouvernement, ce vendredi, la première Évaluation annuelle du suivi des États Généraux de la Culture, qu'elle a initiés en début de législature.

Les États Généraux de la Culture, une première depuis les années 60

Pour rappel, dès son entrée en fonction, conformément à la Déclaration de Politique Communautaire du gouvernement de la Communauté française, Fadila Laanan a organisé les États Généraux de la Culture (EGC). Objectif : initier une refondation globale et cohérente de l'intervention publique dans le domaine culturel, en se mettant à l'écoute de tous les secteurs concernés. Une première depuis... la fin des années 60.

De décembre 2004 à juin 2005, les EGC ont permis à chacune et chacun de s'exprimer, avec la garantie d'une écoute de la diversité des opinions exprimées. Les différentes étapes de ce processus de concertation inédit ont permis la formulation, in fine, d'un recueil de propositions concrètes, intitulé « Priorités Culture ». Cette note « Priorités Culture » a été adoptée par le gouvernement de la Communauté française le 7 novembre 2005.

Elle sert, depuis, de fil conducteur à toutes les initiatives de la ministre Laanan en matière de politiques culturelles et audiovisuelles.

Le bulletin après un an : 8 sur 10

En novembre 2005, par souci de transparence, le gouvernement de la Communauté française avait validé la proposition de Fadila Laanan d'établir un tableau de bord

périodique, afin de procéder à l'évaluation continue de la mise en œuvre concrète des « Priorités Culture ».

Après grosso modo une année, de novembre 2005 à décembre 2006, le bilan que la ministre Fadila Laanan a présenté mérite, en langage universitaire, une distinction, avec une cote de 8 sur 10. En effet, sur les 88 mesures passées en revue, 16 sont abouties (ex : le refinancement du secteur culturel), 31 sont réalisées et en cours d'application (ex : les nouvelles règles pour les contrats-programmes ont été fixées et elles entrent en vigueur au gré des renouvellements périodiques de ces derniers) et 23 sont en cours dans les délais prévus. Soit un total « positif » de 70 mesures sur 88 et, donc, un taux de réussite de quelque 80 %. Qui plus est, cette évaluation, purement quantitative, ne tient pas compte de l'aspect « qualitatif », c'est-à-dire de l'importance relative des mesures : parmi les réalisations figurent, en effet, des dispositions générales extrêmement importantes, qui concernent tout le champ des compétences culturelles, tel le refinancement du secteur (lire ci-dessous).

Sur les 88 mesures évaluées, 14 sont en cours mais enregistrent un retard par rapport au calendrier prévu (sans que ce report soit forcément imputable à la Communauté française, par exemple pour l'accord de coopération envisagé avec la Communauté flamande). Et 4 seulement ont été réorientées : un nombre réduit qui témoigne de la pertinence, et donc de la qualité, des échanges avec les artistes et opérateurs culturels lors des EGC en 2004 et 2005.

Les acquis

Hormis le refinancement du secteur, les grands axes d'action prévus par la note « Priorités Culture » étaient les suivants : instaurer une nouvelle gouvernance de la culture, favoriser la diversité culturelle et la création, valoriser le travail des acteurs culturels et améliorer l'accès et la participation de tous à la culture.

Pour ce qui concerne la nouvelle gouvernance, figurent parmi les réalisations : la révision des dispositions des contrats-programmes et conventions liant la Communauté française aux opérateurs culturels ; les mesures spécifiques prévues, dans ce cadre, pour les opérateurs majeurs ; la création en cours du Conseil général des politiques culturelles ; la simplification administrative ; la transparence accrue de l'action publique (conventions et contrats-programmes mis en ligne sur internet, code de déontologie des administrateurs, renouvellement en cours des instances d'avis, etc.) ; l'accélération du paiement des subsides aux opérateurs culturels ; le traitement spécifique réservé aux projets intersectoriels ; l'intégration des politiques culturelles communautaires et internationales ; le travail en cours sur les Contrats de Coopération culturelle et le maillage des Centres culturels ; etc.

Pour ce qui concerne la diversité culturelle, comptent au nombre des acquis : le rôle moteur joué par la Communauté française dans la Convention de l'Unesco sur la promotion de la diversité culturelle ; les bourses et prix divers pour soutenir les jeunes créateurs dans plusieurs secteurs ; la naissance et le financement du réseau Plasma (Plate-forme sonore des musiques actuelles) ; la mise en place de soutiens à la production indépendante de CD, à la création digitale, au cinéma expérimental, aux arts forains, du cirque et de la rue ; le refinancement de la Commission de sélection des films ; la valorisation de la littérature de jeunesse ; les travaux en

cours sur le statut social des artistes, la cellule de reconversion, le statut fiscal des artistes, etc.

Pour ce qui concerne la valorisation de la culture, les principales avancées sont : la création d'Arte-Belgique ; la valorisation améliorée du patrimoine littéraire (site internet, etc.) ; le développement de l'information culturelle (avec notamment la mise en ligne des sites Internet www.culture.be et www.plurio.net) ; l'action en cours sur la sauvegarde, la numérisation et la valorisation des archives ; le travail en cours sur l'agrément des métiers de la culture ; etc.

Pour ce qui concerne l'accès et la participation de tous à la culture, sont à ranger parmi les progrès : le lancement des chèques culture/sport ; la stimulation des initiatives associant culture et écoles ; la gratuité des musées le dimanche et, toute l'année, pour les groupes scolaires et associations de jeunesse ; l'adoption du Code de respect des usagers culturels ; les améliorations en cours en matière de lecture publique ; le développement de la proximité dans les télévisions locales ; le décret en préparation et les dispositions du nouveau Contrat de gestion de la RTBF au niveau de l'éducation aux médias ; etc.

Pour ce qui concerne le refinancement du secteur de la culture, outre la hausse budgétaire globale (plusieurs dizaines de millions de 2005 à 2009), la ministre Fadila Laanan a obtenu : la réduction des frais financiers des opérateurs (accélération du paiement des subventions ; création d'un Fonds d'avances des subsides...) ; le maintien de l'intervention du Fonds européen Feder pour des projets culturels ; etc.

Pendant les travaux, les consultations continuent

Comme prévu en 2005, le document d'une cinquantaine de pages que la ministre Fadila Laanan a présenté au gouvernement ce vendredi sera soumis à consultation, pour rester dans l'esprit des EGC. Il sera mis en ligne, dès ce vendredi, sur les sites www.culture.be et www.laanan.cfwb.be. Par ailleurs, le site www.forumculture.be, qui avait connu un gros succès lors des EGC, sera réactivé sous peu afin de recueillir, deux mois durant, les réactions des opérateurs culturels et du public, tandis que la concrétisation des EGC se poursuit en parallèle.

Contact :

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

15-17 place Surllet de Chokier – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/213.17.48. – 0477/252.285

E-Mail : pascal.sac@cfwb.be.

www.laanan.cfwb.be